

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DE CONSEIL  
DU 13 JUILLET 2000**

L'an deux mil, le treize juillet à dix huit heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, maire.

Présents : MM. MAILLOT, THIBAUT, VALENTIN, Mme TERRIOT, MM BOLLET, BAUJARD, GAUDÉ, GASNIER, DUCHAMP, GRELET, Mlle EGASSE, MM TISSERAND, BEDREDDINE, GRUER, SCUBLA, BŒUF, GARNIER et Mme CLOUET.

Excusés : M. CORTELLA (procuration à M. MAILLOT), M. COMTE (procuration à M. THIBAUT), M. TOURNY (procuration à M. BOLLET), M. DESBOIS (procuration à M. GARNIER) et M. MIELLE (procuration à M. BOEUF).

Absents : M. ORRY, Mmes GESSAY et ASDRUBAL, M. REBEROL.

M. Olivier SCUBLA est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2000 est adopté après que M. BŒUF ait souligné que l'abstention des élus d'Is 2000 pour le vote du compte administratif 1999 se justifiait par leur abstention au moment du vote du budget primitif 1999.

M. GARNIER déplore qu'une erreur se soit glissée dans le compte rendu diffusé par la presse ; en effet, une de ses interventions a été attribuée à M. GASNIER.

Mme TERRIOT souligne que M. MIELLE n'a pas seulement mentionné l'incapacité des agents de police municipale, mais a mis également en cause les élus.

### **1 – Acquisition de la propriété appartenant aux héritiers LECUYER**

M. MAILLOT explique que cette séance est réservée à l'acquisition de la propriété LECUYER ; la commune ayant reçu l'avis du service des domaines qui estime la propriété à 1 250 000 F.

Il est proposé d'acquérir la propriété pour 1 375 000 F, le service des domaines tolérant une variation par rapport au prix estimé de l'ordre de 10 %.

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la propriété pour un montant de 1 375 000 F.

### **2 – Service communal de la voirie : emploi saisonnier**

Le conseil approuve, à l'unanimité, le recrutement d'un saisonnier pour effectuer des travaux de peinture durant le mois d'août, notamment les peintures du passage couvert de l'ancien collège.

M. GARNIER se fait confirmer que la municipalité recherche actuellement la personne qui sera recrutée.

### **3 – Interventions et informations des conseillers**

♦ Un dossier concernant les chiens dangereux est transmis, afin de montrer que la municipalité a pris les dispositions nécessaires ; M. VALENTIN fait remarquer que les premières lettres invitant les propriétaires de chiens dangereux à les déclarer en mairie datent de la fin du mois d'avril, dès réception des décrets de loi.

♦ M. GAUDÉ rappelle le feu d'artifice du 13 juillet 2000 ; en raison des intempéries, le bal aura lieu à la salle des Capucins.

La séance est levée à 18 h 50.

Le président de séance,